

son, le député vendéen si notoire, escalade la tribune et prononce une harangue royaliste. Finalement on fait évacuer les tribunes.

Au bout d'une heure la séance fut reprise, mais elle fut encore houleuse. M. de Baudry d'Asson donna des explications personnelles, et il faillit se produire des voies de faits entre les socialistes et les radicaux. M. Clemenceau a payé de sa personne et posé à la Chambre la question de confiance. "La France, a-t-il dit, doit choisir entre la révolution et une évolution progressive, entre le travail sous la loi et l'ordre républicains et un esprit d'aventure destiné à désorganiser et à diviser la République." Il est bien beau pour M. Clemenceau de tenir aujourd'hui ce langage, mais qui donc a le plus puissamment contribué, depuis trente ans, à fomenter l'esprit révolutionnaire, à prôner les doctrines subversives, à promouvoir l'antagonisme des classes, à désorganiser les forces sociales, sinon le premier ministre lui-même? Il est l'un des premiers artisans des désordres qui éclatent aujourd'hui, et quels que soient les succès temporaires qu'il peut remporter, il est impuissant par ses principes et ses formules politiques à repousser définitivement l'assaut socialiste qui menace la République française. Cet émouvant débat s'est terminé, comme on pouvait s'y attendre, par un ordre du jour de confiance, dont voici le texte. "La Chambre, décidée à refuser le droit de grève à tous les fonctionnaires, fermement résolue à voir le gouvernement exiger d'eux le respect absolu de la loi, de la discipline et de leurs engagements envers la nation, maintenant sa résolution de donner aux fonctionnaires un statut légal, confiante dans le gouvernement pour assurer la sauvegarde des intérêts généraux du pays, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour." La première partie de ce texte a été adoptée par 454 voix contre 69; la seconde partie par 365 voix contre 159. Et M. Clemenceau a ajouté une nouvelle victoire à la longue série de ses succès ministériels.

Quatre jours plus tard, la Chambre était agitée par un autre débat. M. Pugliesi-Conti, député nationaliste, déposait une résolution demandant au président Fallières d'exercer sa prérogative en dissolvant le Parlement pour cause d'impuis-